

Réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel relatif au réaménagement de plage actuelle de Gland

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mercredi 16 décembre 2015 à 19h00
Chemin du Montoly n° 1, salle Mont-Blanc (2^{ème} étage)

Municipal responsable: M. Thierry Genoud

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 19 mars 2015, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Charlotte Gabriel est la suivante:

La piscine enterrée, c'est tout naturellement que nous nous tournons vers l'autre projet qui devrait permettre aux Glandois de faire des brasses: la plage de la Dullive. Or – si celle-ci est réalisée un jour – cela restera un endroit excentré et son utilisation ne conviendra qu'aux nageurs confirmés puisque la rive immédiate est vaseuse.

La piste la plus simple et rapide pour se jeter à l'eau est donc notre plage actuelle, petite, certes, mais très fréquentée dès le retour des beaux jours. En tant que seul accès facile au lac que notre ville offre à la population, ce lieu mériterait un réel coup de neuf pour le valoriser et le rendre plus agréable.

Par ce postulat, je souhaite donc inviter la municipalité à étudier la possibilité de réaménager l'actuelle plage de Gland, notamment:

- *en créant des vestiaires et des douches dignes de ce nom;*
- *en mettant des casiers à disposition des utilisateurs de la plage;*
- *en modifiant les marches en béton qui permettent l'accès à l'eau;*
- *en atténuant la pente qui mène à la rive, grâce à des paliers ou des terrasses;*
- *en installant des jeux d'eau pour les enfants.*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

Le secteur de la plage de la Falaise est le seul endroit sur la commune qui offre à la population glandoise un accès public au lac. C'est également un des seuls emplacements où les habitants peuvent se délasser et se baigner.

Ce secteur se caractérise actuellement par une plage publique d'environ 55 mètres de long, une aire de verdure dédiée à la détente et la présence d'un hôtel-restaurant. Une soixantaine de places de stationnements sont réparties sur deux sites. Un à proximité immédiate de la plage et l'autre le long du chemin de la Falaise. Quelques places se trouvent également à proximité immédiate de l'hôtel-restaurant.

A l'heure actuelle, l'hôtel-restaurant de la Plage (parcelle n° 941) ne bénéficie pas de conditions idéales d'exploitation. A ce propos, la municipalité s'est à maintes reprises interrogée sur l'avenir de ce bâtiment et sur le secteur du bord du lac. Elle souhaite en effet pouvoir offrir à la population glandoise un accès de qualité au lac.

Pour ce faire, la valorisation de ces parcelles est donc aujourd'hui primordiale.

Situation actuelle de la plage

Le secteur de la plage et du restaurant de la Falaise est reparti sur trois parcelles communales. Au nord du secteur se trouve la plage communale (parcelle n°943). La parcelle est colloquée en zone d'utilité publique dans le plan des zones en vigueur et possède une superficie de 3'516 m². En bordure de la parcelle se trouve le domaine public n° 169 qui relie le chemin de la Falaise au bord du lac. La topographie offre une surface de délaissement peu confortable.

L'hôtel-restaurant de la Plage et ses dépendances se situent sur les parcelles n^{os} 941 et 942 et couvrent une surface d'environ 3'800 m² (2'920 m² pour la parcelle n^{os} 941 et 893 m² pour la parcelle n° 942). Ces parcelles sont colloquées, dans le plan des zones en vigueur, en "zone à occuper par plan de quartier". Ces parcelles font parties du PPA "Falaise III".



Figure 1: Situation parcelles communales

Insertion du site dans le développement communal

Le site de la plage communale entre dans un secteur de réflexion plus vaste. Différents projets connexes sont à mentionner.

PPA "Falaise I, II et III"

Les PPA "Falaise I, II et III" ont été approuvés préalablement par le canton. Ils ont fait l'objet de recours à la cour de droit administratif et public. Ces recours ont été rejetés et les décisions confirmées par la cour. Toutefois, ces décisions peuvent faire l'objet de recours dans les trente jours suivant leur notification au tribunal fédéral. Le délai se termine courant décembre 2015 (chiffre 1, figure 2 à la page suivante).

Cheminement piétonnier public au bord du lac

Tout comme pour les PPA, le cheminement piétonnier public au bord du lac a été approuvé préalablement par le canton. Le cheminement fait également l'objet d'un recours à la cour de droit administratif et public. Le cheminement s'étend de la plage de la Falaise à la parcelle n° 933, propriété communale pour rejoindre le chemin de la Falaise. L'arrêt du tribunal cantonal concernant le cheminement piétonnier n'a toutefois, contrairement aux PPA, pas encore été rendu (chiffre 2; figure 2).

Plage de la Dullive

Le projet de la plage de la Dullive est un projet qui propose la création de terrasses et d'un ponton pour la nage au lieu-dit de la Dullive. Ce projet a été suspendu; il demeure toutefois un projet à moyen terme (chiffre 3, figure 2).

Projet du Manoir

Un projet de réaménagement de la parcelle du Manoir, en lien avec les infrastructures existantes, est actuellement en cours de discussion avec le propriétaire (chiffre 4, figure 2).

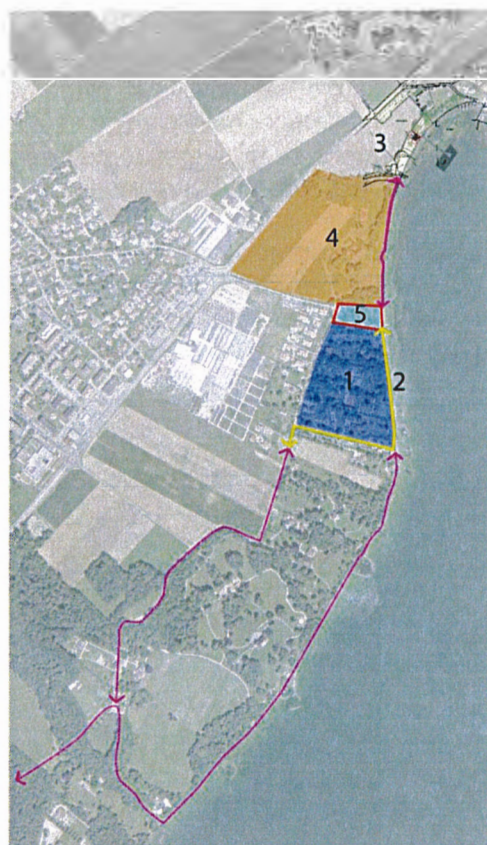


Figure 2: Projets connexes

PPA "Falaise plage"

Un crédit avait été accordé par le Conseil communal concernant la réalisation du PPA "Falaise plage" (préavis n°12). Des études de faisabilité technique et financière relatives au port à sec ont mené au constat qu'une telle réalisation n'était pas viable (taille critique non rentable).

Le projet du PPA a été mis en suspens en attente de connaître l'évolution du site du Manoir. Il sera réexaminé en début d'année 2016 en lien avec les futurs aménagements de la plage (chiffre 5, figure 2).

Ces différents éléments sont à prendre en considération pour le réaménagement sur le long terme du secteur de la plage de la Falaise afin que leur coordination soit des plus optimale.

Suite au postulat de Mme Charlotte Gabrielle, la municipalité a mandaté trois bureaux d'architectes paysagers afin d'esquisser sur le court et le long terme les potentialités du site. Ces trois bureaux sont invités à établir une esquisse d'avant-projet et le résultat de leurs réflexions est attendu pour fin décembre 2015.

Réaménagement à court terme

A court terme, des aménagements paysagers, l'installation de jeux d'eau pour les enfants ou encore la remise en état des vestiaires peuvent être imaginés et sont étudiés par les trois bureaux mandatés pour une mise en place pour l'été 2016. Une estimation des coûts est également attendue.

La partie génie civil (terrassement, encaissements, reprise des pentes et réalisation de nouvelles rampes et escaliers, etc.) demandera quant à elle l'établissement d'un projet concret et ne pourra se réaliser que sur du plus long terme. En effet, la topographie du site est particulière et une étude approfondie (risque de déchaussement de la terrasse du restaurant ou du mur de la propriété voisine, présence des réseaux souterrains, etc.) devra être réalisée.

Réaménagement à long terme

A plus long terme, les bureaux mandatés ont pour objectif de réfléchir à la partie génie civil du site en lien avec le PPA "Falaise Plage". Afin que l'hôtel-restaurant puisse être repensé, la réalisation du PPA "Falaise Plage" est obligatoire. La coordination entre ces deux études est donc primordiale pour la suite des démarches.

De plus, les questions de mobilité et de stationnement devront également être étudiées suivant le développement prévu.

Conclusion

A terme, la municipalité souhaite pouvoir rendre plus accessible et convivial le bord du lac. Pour ce faire, deux échéances sont étudiées, le court terme, pour une mise en application de mesures légères d'aménagement pour l'été 2016 et sur le plus long terme avec des travaux plus lourds en lien avec le PPA "Falaise plage". La municipalité veillera à ce que les différents travaux soient réalisés en cohérence avec les potentiels développements alentours.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:  Le secrétaire: 

G. Cretegny  D. Gaiani

The image shows the official seal of the Municipality of Gland, Switzerland. The seal is circular with a central emblem featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. The text 'MUNICIPALITE' is written in a semi-circle above the emblem, and 'DE GLAND' is written in a semi-circle below it. The seal is stamped in blue ink.